

La médiation au sein de l'EERV





La médiation est un processus libre et volontaire. Elle nécessite l'accord et l'engagement de toutes les personnes concernées. Les membres de la Commission de médiation de l'EERV sont des tiers qui facilitent le dialogue et qui s'engagent à la confidentialité et à l'impartialité. Ses membres vous garantissent un cadre sécurisé, une oreille attentive à vos difficultés relationnelles et vous accompagnent dans la recherche de solutions pérennes.

La Commission est à disposition des membres laïcs et des ministres de l'Église en cas de conflits, tensions, soucis de communication au sein d'une paroisse, d'un conseil de paroisse, d'un conseil régional, ou d'un autre organe en lien avec l'EERV. Ce service de l'Église est gratuit.

À votre écoute :

Pascale Joyet-Goldmann, 079 / 223 12 74

Patricia Luthy, 079 / 174 64 83

Xavier Mormont-Schreiber, 079 / 391 31 18

<https://tinyurl.com/eerv-synode>

mediation@eerv.ch